

Crédits supplémentaires pour 2001
(2^{ème} série)

Préavis N°251

Lausanne, le 1^{er} novembre 2001

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2001, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		Dont en recettes
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Administration générale	363'700.-	102'000.-
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	2'542'500.-	197'500.-
Direction des finances	761'100.-	.-
Direction des travaux	420'000.-	.-
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	1'452'000.-	58'800.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	1'580'500.-	280'700.-
Direction des services industriels	1'249'000.-	384'000.-
	<u>8'368'800.-</u>	<u>1'023'000.-</u>
 B. Autorisations d'achats		
Administration générale	90'000.-	.-
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	213'400.-	.-
Direction des finances	8'000.-	4'600.-
	<u>311'400.-</u>	<u>4'600.-</u>
 C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	98'000.-	.-
Direction des services industriels.....	50'000.-	.-
	<u>148'000.-</u>	<u>.-</u>

1400.319 Impôts, taxes et frais divers

Budget : fr. 326'000.- Crédit suppl. : fr. 88'600.-

Musée historique : fr. 8'600.-

Sur fr. 45'200.- de dons reçus par le Musée historique, une somme de fr. 8'600.- a été réservée pour les frais de montage et de conception des deux expositions "Regards sur la Ville - Lausanne 1900-1939" et "Ofrois et brocards - Trésors de la Cathédrale / Vêtements liturgiques".

Ce montant de fr. 8'600.- est donc entièrement compensé par une recette du même montant (1400.439).

Musée romain de Lausanne-Vidy: fr. 30'000.-

Le Musée romain a reçu un don de la Sandoz-Family Office d'un montant de Fr. 30'000.- destiné aux frais de préparation de l'exposition "VRAC. L'archéologie en 83 trouvailles", présentée du 8 juin 2001 au 31 janvier 2002.

Ce montant de Fr. 30'000.- est donc entièrement compensé par une recette du même montant (1400.439).

Futur Musée des Beaux-Arts : fr. 50'000.-

La Municipalité est convaincue de l'importance du futur Musée des Beaux-Arts pour le Canton en général et pour Lausanne en particulier. Elle estime qu'il importe, devant les hésitations et les réticences exprimées par la commission du Grand Conseil à propos de la demande de crédit d'étude de 1 million, de manifester clairement l'engagement de la Ville en faveur de ce nouveau musée, dont elle espère qu'il pourra voir le jour. Aussi a-t-elle décidé de participer, à raison de 50'000 francs, aux frais du concours.

1500 Service d'organisation et d'informatique**1500.309 Autres charges de personnel**

Budget : fr. 125'000.- Crédit suppl. : fr. 57'000.-

La mise en exploitation des serveurs Windows 2000 aura lieu très prochainement.

Cette évolution technologique apporte de nouvelles fonctionnalités et commodités d'exploitation des systèmes. Elle est aussi imposée par Microsoft. En effet, le support technologique aux environnements actuellement en fonction sera interrompu incessamment.

Une telle mutation nécessite la mise à jour des connaissances du personnel de la section *Support et exploitation* du SOI, concerné par la gestion des infrastructures réseau, serveurs et postes de travail, ainsi que par la continuité des prestations associées.

2 DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SPORTIVES**200 Service administratif****2002 Abattoirs****2002.301 Traitements**

Budget : fr. 839'700.- Crédit suppl. : fr. 50'000.-

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 66'000.-)

2002.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget : fr. 55'300.- Crédit suppl. : fr. 4'000.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 5'100.-)

2002.304 Cotisations à la caisse de pensions

Budget : fr. 101'000.- Crédit suppl. : fr. 10'000.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 10'300.-)

2002.305 Assurance-accidents

Budget : fr. 24'100.- Crédit suppl. : fr. 2'000.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 2'200.-)

Un mécanicien de l'atelier des abattoirs a vu sa force physique fortement réduite à la suite d'une rupture du tendon d'Achille, qui l'a tenu, en 2000, éloigné de son travail pendant près de cinq mois. L'intéressé, atteint ensuite, au début de 2001, de vives douleurs à un poignet, a dû interrompre à nouveau son activité pour une durée d'un mois. Manifestement, l'état de santé de ce mécanicien et, partant, sa capacité de travail ne vont pas s'améliorer de manière significative jusqu'à son départ à la retraite fixé au 31 mars 2003, au plus tard. Or, l'effectif du personnel de l'atelier précité ne comprend que trois personnes pour assurer l'entretien courant de l'ensemble des installations de Malley, installations dont la vétusté et la fréquence des pannes sont largement connues. Il s'ensuit que toute diminution des capacités de production doit être compensée sans délai, si l'on veut garantir le fonctionnement des abattoirs. C'est pourquoi, le remplacement anticipé du collaborateur en cause – par un collaborateur engagé par contrat de droit privé de durée limitée, en raison des incertitudes subsistant quant à l'avenir des abattoirs – s'avère indispensable.

Une nettoyeuse (à 37,5 %) de l'office des abattoirs, absente depuis de nombreux mois et actuellement remplacée par une auxiliaire, doit être mise au bénéfice des prestations de l'assurance-invalidité. Il apparaît indispensable, si l'on veut continuer à assurer la bonne tenue de l'établissement de Malley, de repourvoir son poste sans attendre. Bien évidemment, il est également prévu de procéder, vu les incertitudes subsistant quand à l'avenir des abattoirs, à un engagement par contrat de droit privé de durée limitée. Il n'en reste pas moins que, le salaire de l'intéressée devant être versé jusqu'au 30 septembre 2001, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

2002.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 263'000.- Crédit suppl. : fr. 250'000.-

Par courrier du 3 novembre 2000, l'entreprise Del Maître SA a annoncé qu'elle allait, à compter du 31 janvier 2001, abandonner le site de Malley pour l'abattage de son bétail.

Fort heureusement, Del Maître SA a différé la cessation de ses abattages, tout d'abord au 31 mars, puis au 31 juillet 2001. Dans ces circonstances et, comme elle l'avait d'ores et déjà expliqué dans une lettre du 5 décembre 2000, la Société d'exploitation des abattoirs de Lausanne ne peut pas continuer à assurer les abattages avec les seuls produits du volume restant après le départ de Del Maître SA.

En effet, les chaînes d'abattage ne peuvent fonctionner que dans la mesure où au moins une personne est disponible par poste de travail, soit 14 collaborateurs sur la chaîne d'abattage, un collaborateur au traitement des dépouilles et un collaborateur pour les frigos, ce qui représente, au total, 16 personnes. Or, cet effectif ne permet pas de faire face aux absences pour cause de service militaire, de vacances, de maladie, d'accidents, etc. C'est pourquoi, la Société d'exploitation est composée actuellement de 20 collaborateurs (14 membres et 6 ouvriers). Compté sur les seules 16 personnes nécessaires au fonctionnement de la chaîne d'abattage, le manque à gagner résultant du départ de Del Maître SA s'élève à Fr. 250'000.– en chiffre rond jusqu'à fin décembre 2001.

220 Service de la police du commerce**2200 Commerce, manifestations, séjour****2200.301 Traitements**

Budget	:	fr.	2'016'900.-	Crédit suppl.	:	fr.	20'000.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	----------

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 32'700.-)

2200.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	133'800.-	Crédit suppl.	:	fr.	1'400.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 2'100.-)

2200.304 Cotisations à la caisse de pensions

Budget	:	fr.	276'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	3'200.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 1'700.-)

La présente requête concerne une demande d'augmentation d'effectif provisoire au bureau des établissements publics/commerces de la police du commerce.

Par décision du 6 juillet 2000, la Municipalité avait admis le principe d'une augmentation d'effectif de 50 %, afin de permettre l'engagement d'une troisième personne à 100 % au bureau des établissements publics/commerces (en utilisant pour cela un 50 % demeuré vacant quelque temps au secrétariat du service). Cette augmentation était motivée par l'accroissement réel du travail de ce bureau.

Conséquence de ce qui précède, une secrétaire à 100% a été engagée et a commencé son activité le 1^{er} novembre 2000. Ce bureau est donc, à l'heure actuelle, censé compter trois postes à plein temps. Or, dans les faits, tel n'est pas le cas. En effet, une personne sur les trois n'est jamais parvenue à donner satisfaction dans son travail. Des essais de placement dans d'autres services, aux frais du service de la police du commerce, se poursuivent sans discontinuer depuis le 10 octobre 2000, de sorte que l'augmentation d'effectif consentie en 2000 n'a jamais été effective. La charge de travail du bureau des établissements publics/commerces n'a pas diminué et nécessite toujours trois personnes à 100%; il n'est donc plus possible de faire supporter cette situation plus longtemps aux deux autres collaborateurs en place. Il est également nécessaire de se préparer à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les auberges et les débits de boissons, laquelle verra, aux dernières nouvelles, davantage de compétences déléguées aux communes. S'agissant d'un domaine complexe, il est nécessaire de former un troisième collaborateur au plus vite.

Le budget du service de la police du commerce pour l'année en cours ne disposant pas d'une marge suffisante pour permettre l'engagement immédiat d'un nouveau collaborateur, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

2200.365 Subventions à des institutions

Budget	:	fr.	0.-	Crédit suppl.	:	fr.	21'500.-
--------	---	-----	-----	---------------	---	-----	----------

La Municipalité a décidé - ce système n'ayant plus de raison d'être - de supprimer la ristourne de 10 %, accordée, depuis 1970, sur les taxes d'amarrage de l'Union nautique d'Ouchy-Lausanne (UNOL) et du Cercle de la voile de Lausanne (CVL).

En effet, jusqu'à ce jour, la police du commerce n'adressait qu'une facture à chacun de ces clubs, qui se chargeaient d'encaisser eux-mêmes, auprès de leurs membres, le plein tarif desdites taxes.

En conséquence, pour 2001, la facturation des taxes sera effectuée par la police du commerce directement auprès des navigateurs membres des clubs en cause, comme cela se fait pour tous les autres titulaires d'amarrage ou de place à terre. Toutefois, pour tenir compte de la situation financière de ces deux clubs et leur laisser le temps de trouver d'autres moyens de financement, il a été décidé d'accorder, à chacun, à titre exceptionnel, une subvention unique.

Les montants à verser se répartissent comme suit :

Union nautique d'Ouchy-Lausanne	13'250.-
Cercle de la voile de Lausanne	8'200.-

240 Corps de police

2400 Services généraux

2400.301 Traitements

Budget	:	fr.	6'683'600.-	Crédit suppl.	:	fr.	203'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 115'300.-)							

2400.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	438'300.-	Crédit suppl.	:	fr.	14'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 7'500.-)							

2400.304 Cotisations à la caisse de pensions

Budget	:	fr.	1'024'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	44'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 3'300.-)							

Dans le courant de l'année 2000, l'Association des fonctionnaires de police de Lausanne (AFPL) a formulé diverses revendications. Après négociations, la Municipalité a admis :

1. d'octroyer, dès le 1^{er} avril 2001, à l'ensemble du Corps de police, à l'exception du personnel civil, une classe supplémentaire de traitement afin de tenir compte de la dangerosité sans cesse accrue du métier de policier;
2. d'accorder aux membres de la Police judiciaire municipale (PJM), dès le 1^{er} janvier 2001, le paiement des heures supplémentaires, en les majorant forfaitairement de 33 %, tout en ramenant, dès cette date, l'indemnité pour service spécial de la PJM de fr. 6'000.- fr. 4'000.-;
3. de porter de fr. 4.- à fr. 6.- le supplément pour les heures de nuit effectuées par le personnel du Corps de police oeuvrant en rotation totale.

Corollaire de ces mesures, les montants inscrits au budget de l'année en cours pour le paiement des salaires et des charges sociales ne permettent pas de couvrir les nouvelles dépenses ainsi générées.

(Voir aussi sous 2401, 2402, 2403 et 2404, rubriques 301 à 304)

2400.317 Déplacements, débours, dédommagements

Budget	:	fr.	25'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	20'000.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	----------

Au mois de mars de cette année, décision a été prise de développer le logiciel SIPOL de gestion administrative (rapports de police) de façon conjointe avec les polices cantonales vaudoise et fribourgeoise. Cette mise en commun des ressources, de façon à obtenir un produit unique, oblige trois policiers de notre unité informatique (le chef de projet, ainsi que deux policiers programmeurs) à travailler en permanence à Fribourg, site choisi pour le développement.

2401.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 133'000.- Crédit suppl. : fr. 49'700.-

Au sein de la subdivision de la Police judiciaire, des dysfonctionnements liés aux rapports hiérarchiques et, plus particulièrement, à la qualité des relations humaines ont été constatés depuis quelques temps.

La qualité des prestations fournies par cette subdivision est unanimement reconnue et n'est pas à mettre en cause, bien au contraire. Toutefois, il faut admettre que le climat de travail se ressent de cette situation qui perdure et que des tensions de plus en plus fréquentes se font jour. Ainsi, à terme, il est à prévoir que cela portera inévitablement atteinte à la qualité de travail.

Dans ce contexte, et comme cela s'est déjà fait avec succès pour la subdivision "Circulation et parcage" en 1999, il apparaît important de solliciter les compétences et le soutien d'un consultant extérieur, afin d'établir un diagnostic comprenant des propositions de mesures destinées à faire évoluer positivement et rapidement la situation constatée, tout en respectant l'environnement de cette unité de travail spécialisée, dont l'action est essentielle pour le Corps de police, dans le domaine de la protection des personnes et des biens.

Les diverses étapes du processus d'examen, ainsi que leurs coûts se présentent comme suit :

Etape 1	Elaboration, préparation communication		
Etape 2	Analyse de la situation		
	Coût pour les étapes 1 et 2	fr.	32'500.-
Etape 3	Workshop		
	Entretien par groupe de 10 à 15 personnes		
	Coût de l'étape 3	fr.	17'200.-

En fonction du résultat des étapes 1 à 3, un engagement supplémentaire pourrait être sollicité en 2002, pour les étapes 4,5 et 6, soit pour un montant de fr. 28'000.-

Etapes 4 et 5	Rapport de synthèse suivi d'un rapport final (sous réserve et selon nécessité)		
	Coût des étapes 4 et 5	fr.	19'400.-
Etape 6	Workshop		
	Entretien supplémentaire (selon nécessité)		
	Coût de l'étape 6	fr.	8'600.-

Les disponibilités budgétaires pour l'année 2001 ne comprenant pas la somme nécessaire à la conduite de cette opération, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

2402 Sécurité du trafic et stationnement**2402.301 Traitements**

Budget : fr. 7'296'000.- Crédit suppl. : fr. 196'000.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 126'100.-)

2402.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget : fr. 479'400.- Crédit suppl. : fr. 13'000.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 8'300.-)

2402.304 Cotisations à la caisse de pensions

Budget : fr. 1'077'400.- Crédit suppl. : fr. 42'000.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 1'100.-)

Voir les explications sous 2400.301 à 304.

2402.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget	:	fr.	65'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	29'500.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	----------

Réaménagement et redistribution des locaux : fr. 6'000.-

Pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes se rendant journallement dans les locaux de l'Office du stationnement, des travaux doivent être entrepris pour améliorer la réception du public.

De fait, le troisième guichet, installé de manière provisoire il y a quelque temps déjà, doit maintenant être aménagé de manière plus conforme, afin d'éviter au personnel œuvrant en ces lieux les inconvénients d'être soumis aux courants d'air et, surtout, au bruit environnant, qui péjore grandement la qualité du travail.

De plus, ce réaménagement doit s'accompagner d'une redistribution et d'une modification des locaux, propres à mieux assurer les synergies entre les différents bureaux. Ainsi, il sera procédé au percement d'une deuxième ouverture entre le local d'octroi des "macarons" et le bureau de la saisie, où s'opèrent, pour l'ensemble du personnel, les transactions au moyen des appareils "Mobimat". Dès lors que ces travaux seront effectués par le personnel employé à la maintenance des immeubles, seul l'achat du matériel spécifique fera l'objet d'une dépense supplémentaire.

Installation de ventilation/climatisation : fr. 23'500.-

Suite à des problèmes d'humidité excessive du 1^{er} sous-sol des locaux de l'Office du stationnement, le sol des locaux de travail dudit office a été endommagé et a dû être réparé. Par ailleurs, outre les autres travaux de réfection prévus durant l'été 2001, il conviendra de procéder à l'extension du vestiaire du personnel féminin, en raison de la prochaine augmentation en nombre de personnel.

Compte tenu de ces modifications structurelles et pour garantir des conditions de travail adéquates et conformes aux exigences légales, il paraît opportun de profiter de ces réaménagements et de la présence des techniciens sur place pour améliorer la ventilation et la climatisation des lieux, qui s'avère largement insuffisante.

Dans ce sens, il est envisagé d'acquérir et de poser une installation de ventilation/climatisation, d'un coût de l'ordre de fr. 23'500.-, poste et raccords compris.

2403 Centre de formation**2403.301 Traitements**

Budget	:	fr.	2'019'100.-	Crédit suppl.	:	fr.	26'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 14'600.-)							

2403.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	133'200.-	Crédit suppl.	:	fr.	1'800.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 900.-)							

2403.304 Cotisations à la caisse de pensions

Budget	:	fr.	346'600.-	Crédit suppl.	:	fr.	6'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 300.-)							

Voir les explications sous 2400.301 à 304

2403.317 Déplacements, débours, dédommagements

Budget	:	fr.	9'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	10'000.-
--------	---	-----	---------	---------------	---	-----	----------

Jusqu'à présent, les différents cours de service d'ordre et de tir de l'école d'aspirants, fixés sur des journées réparties sur toute l'année, se déroulaient dans des endroits proches, ce qui n'engendrait pas de frais de nuitées et de repas.

Les synergies, trouvées avec la Police cantonale pour une organisation commune de ces cours, ont occasionné des frais supplémentaires de nuitées et de repas, notamment les cours de service d'ordre à Vallorbe et de tir à Villeneuve.

2404 **Groupe sanitaire**

2404.301 **Traitements**

Budget	:	fr.	2'801'600.-	a) Crédit suppl.	:	fr.	77'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 47'700.-)				b) Crédit suppl.	:	fr.	<u>65'400.-</u>
						fr.	142'400.-

2404.303 **Cotisations aux assurances sociales**

Budget	:	fr.	184'100.-	a) Crédit suppl.	:	fr.	6'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 3'200.-)				b) Crédit suppl.	:	fr.	<u>4'500.-</u>
						fr.	10'500.-

2404.304 **Cotisations à la caisse de pensions**

Budget	:	fr.	459'900.-	a) Crédit suppl.	:	fr.	17'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 1'000.-)				b) Crédit suppl.	:	fr.	<u>10'400.-</u>
						fr.	27'400.-

a) voir les explications sous 2400.301 à 304.

b) renforcement de la chaîne des urgences : voir les explications sous 2404.313.

2404.310 **Imprimés et fournitures de bureau**

Budget	:	fr.	2'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	3'000.-
--------	---	-----	---------	---------------	---	-----	---------

Voir les explications sous 2404.313.

2404.311 **Achats d'objets mobiliers et d'installations**

Budget	:	fr.	25'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	9'000.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

Voir les explications sous 2404.313.

2404.313 **Marchandises**

Budget	:	fr.	110'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	33'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 13'000.-)							

Suite au renforcement de la chaîne des urgences, dictée par la nouvelle orientation de la politique sanitaire (NOPS), et, parallèlement à la démarche EtaCom, certaines modifications des bases légales et du financement des services d'ambulances intervenant pour la grande urgence ont été nécessaires. Pour la mise en œuvre de ce renforcement, le Comité directeur de régionalisation des urgences (CDRU) de la zone 1 (grand Lausanne) a mis en place, dès le 1^{er} septembre 2000, un dispositif comprenant une collaboration entre les ambulances municipales lausannoises et deux entreprises privées, basées à Bussigny et à Mézières. Le secteur d'intervention a été modifié en conséquence et le nombre de communes desservies a passé de 28 à 103. Le groupe sanitaire assume le "leadership" de ce dispositif.

A la suite de la pollution survenue sur le site de la compostière de la Tuilière le 23 janvier 2001, le Service des forêts, domaines et vignobles, dont la responsabilité est engagée, s'est penché sur l'état des installations des bâtiments du service au Chalet-à-Gobet.

A la demande de l'ECA, il est impératif aujourd'hui d'installer un système d'alarme qui demande une liaison avec un central d'intervention. Comme il n'y a plus de ligne disponible, le Service d'organisation et d'informatique recommande de traiter l'ensemble des problèmes de télécommunication du Boscal. La technologie téléphonique ayant beaucoup évolué, elle permet maintenant de raccorder les téléphones directement au réseau informatique. Il n'est plus nécessaire d'installer un nouveau central sur place, ni d'établir une liaison dédiée pour l'intégration au réseau informatique interne, ceci à condition de disposer d'une liaison informatique fiable et de grande capacité. L'équipement téléphonique actuel est obsolète; il n'est plus possible de l'étendre et il est très difficile de trouver des pièces pour l'entretien. La capacité de la ligne informatique est beaucoup trop faible pour utiliser efficacement les applications disponibles sur RECOLTE.

La ligne informatique et un câblage intérieur léger, sans infrastructure fixe ont été installés il y a 4 ans, lors du déploiement de GEFI et du remplacement des terminaux du système central. A ce moment-là, la technologie téléphonique ne permettait pas une intégration à RECOLTE pour un coût raisonnable.

La capacité de la ligne informatique a très rapidement posé des problèmes. Plusieurs solutions ont été étudiées pour l'améliorer, mais ces dernières étaient trop onéreuses ou irréalisables pour des raisons techniques.

Toutes ces contraintes nécessitent une réorganisation complète des liaisons. Les investissements proposés permettront :

- de libérer des lignes pour l'installation du système d'alarme. La liaison réseau ne sera pas redondante, malgré la grande fiabilité des équipements proposés, il ne serait pas raisonnable de l'utiliser pour les alarmes
- de remplacer les équipements téléphoniques par des appareils de technologie VOIP et d'intégrer le site au 315 afin de bénéficier de la gratuité des conversations internes
- de disposer d'un réseau informatique adapté aux besoins actuels
- d'économiser les coûts fixes versés à Swisscom

Les montants de ces travaux se répartissent comme suit :

- | | |
|--|---------------|
| - fibres optiques, téléphones, matériel (switch, ports analogiques, etc.), selon devis fourni par le SOI | fr. 68'100.- |
| - fourniture, câblage et pose du matériel de détection incendie et alarmes, selon devis fourni par un bureau d'ingénieurs conseils | fr. 111'500.- |
| - honoraires | fr. 21'500.- |

La sécurisation des locaux techniques du hangar forestier est dictée par les considérations émises, autant par l'ECA que par le SSI, lors de la mise à l'enquête de mise en conformité faite en 1998 déjà. Malheureusement, ces travaux n'ont à ce jour jamais été réalisés.

Il est nécessaire d'améliorer la protection incendie de la chaufferie, de construire une forge aux normes actuelles, de séparer le local menuiserie du local à véhicules et de changer les installations de ventilation/aspiration des copeaux. Ces travaux ont été devisés par le service d'architecture en collaboration avec des entrepreneurs; il s'agit de :

- | | |
|-------------------------|--------------|
| - forge | fr. 12'000.- |
| - pulsion et aspiration | fr. 24'000.- |
| - menuiserie-charpente | fr. 50'000.- |
| - divers et imprévus | fr. 10'000.- |

4 DIRECTION DES TRAVAUX**4200 Service des routes et voirie****4200.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations**

Budget : fr. 146'000.- Crédit suppl. : fr. 25'000.-

Le Service des routes et voirie dispose, entre autres véhicules, de deux camions multibennes pouvant emporter, selon les nécessités, des conteneurs et bennes de chantier de diverses dimensions. Ces bennes, déposées en ville, à proximité des travaux entrepris sur la voie publique, lors de manifestations, ou en des endroits fixes aménagés pour les recevoir, sont continuellement exposées aux chocs et aux intempéries. Malgré les travaux d'entretien réalisés sur cet équipement (lutte contre la corrosion, peinture), six bennes de diverses tailles ont dû être remplacées en 2001, pour un montant de 25'000 francs.

Cette dépense imprévue déséquilibre cette rubrique du budget et empêche de procéder aux achats nécessaires par ailleurs au bon fonctionnement des différentes unités

460 Service d'assainissement**4601 Gestion des déchets****4601.313 Marchandises**

Budget : fr. 810'000.- Crédit suppl. : fr. 40'000.-

Lors de l'établissement du budget, le prix de la soude caustique a été compté à fr./t 400.-. Le prix a augmenté jusqu'à fr. 700.- durant le premier semestre 2001 et devrait rester à ce niveau ces prochains mois. Compte tenu de la consommation annuelle (environ 160t), il en résulte une hausse de fr. 48'000.- par rapport au budget.

4601.314 Entretien des biens immobiliers

Budget : fr. 20'000.- Crédit suppl. : fr. 140'000.-

Des fissures sont apparues sur la cheminée de l'usine d'incinération du vallon (UIOM). Une inspection avec une nacelle a mis en évidence un phénomène de décarbonatation important sur environ 8 m. Le risque pour la sécurité statique de l'ouvrage ainsi que le danger provoqué par la chute de morceaux de bétons nécessitent une intervention d'urgence. Le coût de cette réparation est estimée à fr. 140'000.-.

4601.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 4'743'000.- Crédit suppl. : fr. 215'000.-

L'interdiction d'exporter les déchets carnés et l'obligation de les incinérer en Suisse entraînent une augmentation importante des coûts d'élimination. Actuellement, une seule entreprise dispose d'un monopole pour ce traitement. Cela représente une charge supplémentaire de fr. 150'000.-.

L'introduction de la RPLP a eu pour conséquence une hausse importante des tarifs de transports de l'ASTAG. Le sous-traitant mandaté pour certains transports pour la commune de Savigny a répercuté ces hausses. Cela représente une charge supplémentaire de fr. 15'000.-.

Lors de l'élaboration du budget, nous recevions un montant de fr./t 40.- pour le vieux papier. Actuellement, les cours sont extrêmement favorables et nous devons payer fr/t 25.-. Cela représente une charge supplémentaire de fr. 30'000.-. Il en va de même pour les cours des métaux qui entraîneront une charge supplémentaire de fr. 20'000.-.

Les coûts supplémentaires concernant les déchets carnés et les transports pour Savigny sont refacturés à nos clients.

5 DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION

500 Secrétariat général

5000 Administration et comptabilité

5000.314 Entretien des biens immobiliers

Budget : fr. 5'000.- Crédit suppl. : fr. 40'000.-

L'aile sud du bâtiment "Arsenic", route de Genève 57, est occupée par deux utilisateurs :

- GIM VAUD, salles de cours pour apprentis,
- "Le Rail", locaux d'un club de modélisme ferroviaire.

Au début 2001, les responsables de GIM VAUD ont demandé à pouvoir disposer de la totalité des surfaces disponibles. Il leur incombait en effet d'accueillir les apprentis de la formation "cycle-moto", actuellement à Yverdon-Les-Bains et de prendre en charge les apprentis de la SAPAL.

Grâce à l'appui du Service des gérances, de nouveaux locaux ont pu être proposés, à des conditions acceptables pour eux, aux membres du club "Le Rail".

De son côté, GIM VAUD s'est engagé :

- à aménager à ses frais les nouveaux locaux,
- à prendre en charge, à hauteur de Fr. 15'000.-, les frais de déménagement du club "Le Rail",
- à accepter des hausses de loyer échelonnées, de 50 % au 1^{er} janvier 2003 et 33 % au 1^{er} janvier 2004.

Cette réorganisation a toutefois posé problème, en ce qui concerne les installations sanitaires. En effet, les élèves seront plus nombreux, et constitués d'apprenties comme d'apprentis. Il est donc impératif de créer des installations séparées fille-garçon, comprenant WC, lavabos et vestiaires.

La mise à niveau de ces installations impliquera des travaux de maçonnerie (forages dans la dalle et érection de galandages), installation sanitaire, carrelage, menuiserie, électricité et construction métallique (fourniture et pose de casiers type "piscine").

L'ensemble de ces opérations devrait ascender à Fr. 40'000.- au maximum, certains points restant en suspens, qui pourraient justifier des moins-values (récupération d'un boiler et d'installations sanitaires).

5300 Service de l'orientation scolaire et professionnelle

5300.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 14'000.- Crédit suppl. : fr. 24'600.-

5300.314 Entretien des biens immobiliers

Budget : fr. 10'000.- Crédit suppl. : fr. 45'600.-

5300.316 Loyers et redevances d'utilisation

Budget : fr. 101'300.- Crédit suppl. : fr. 2'900.-

5300.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 21'000.- Crédit suppl. : fr. 600.-

Aménagement de locaux pour l'extension du Centre d'information scolaire et professionnelle

L'Office régional et l'Office cantonal d'orientation offrent aux usagers un Centre d'information professionnelle (CIP) au 1^{er} étage de leurs locaux à la rue de la Borde. Outre la consultation, le prêt de documents divers et l'accès à Internet, ils proposent une permanence d'information et de conseil assurée par des psychologues conseillers-ères en orientation et des documentalistes.

Suite à l'augmentation régulière de documents et d'appareils mis à disposition, les places réservées à la consultation de ces documents sont actuellement tout à fait insuffisantes.

Comme il était très coûteux et compliqué d'envisager d'autres locaux extérieurs à l'office, au Centre ville par exemple, aucun montant n'a été prévu au budget pour une extension.

La libération de deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée de l'immeuble offre une possibilité d'agrandir le CIP. Le propriétaire a accepté de réserver ces locaux jusqu'à fin septembre.

Le financement des transformations et équipements nouveaux nécessaires serait assuré par l'Office cantonal et par l'Office régional d'OSP. Une demande de crédit supplémentaire est présentée parallèlement au Canton. Les coûts, établis en fonction des devis présentés par les entreprises, et des valeurs référentielles fournies par les mandataires sont les suivants:

Bâtiment : maçonnerie, installations et aménagements intérieurs	42'500.-
Réseau informatique et téléphone	2'700.-
Déménagement (équipement informatique propre et dossiers)	600.-
Mobilier	20'000.-
Equipement informatique et location photocopieuse	4'600.-
Location octobre-décembre 2001 (83m ² à 260.-/m ²), 50 %	2'900.-
Frais de nettoyage	400.-
Participation du propriétaire (déjà déduite s/Bâtiment)	-10'000.-
Total part communale	73'700.-

540 Service de santé des écoles

5400 Activités médico-sociales

5400.365 **Subventions à des institutions**

Budget : fr. 502'000.- Crédit suppl. : fr. 36'100.-

Permanence éducative L'Appar't Midi

But / Activité :

Offrir à des adolescents confrontés à des graves difficultés, d'ordres relationnels et scolaires, une structure éducative, un lieu d'accompagnement, d'information, d'écoute et de prévention.

Justificatif :

L'exercice 2000 s'est soldé avec un excédent de charge. La part de la Ville (identique à celle de l'Etat, qu'il a déjà versée) s'élève à fr. 15'951.20.

Le budget de l'Appar't qui faisait mention initialement de Fr. 270'635.50 pour la Ville (fr. 16'000.- de loyer plus fr. 254'635.50 en subvention directe) a été corrigé, en janvier 2001, afin de couvrir l'augmentation des salaires de 1.33% relative à l'indexation du coût de la vie, soit une augmentation de fr. 3'545.-

Au surplus, il s'agit d'une subvention impossible à compresser. Cette permanence éducative est d'utilité publique. Ainsi, elle ne réalise ni perte ni profit et ses coûts nets d'exploitation sont - tacitement - couverts, pour 50% par le Canton et pour 50% par la Commune de Lausanne.

a) APEMS (voir aussi sous les rubriques 5601.311 à 318)

Le 9 juin 1998, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis n°20 du 9 avril 1998 « Pour une nouvelle politique d'accueil des écoliers à Lausanne », admettant notamment la création d'Accueils pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS).

Rappelons que les APEMS permettent de répondre rapidement aux besoins d'accueil des jeunes Lausannois en dehors des temps scolaires, par des solutions souples, de qualité et financièrement supportables, et qui présentent en plus l'avantage d'optimiser l'utilisation des bâtiments scolaires.

Cette année encore, il s'agit d'élargir le temps d'ouverture d'APEMS pour pouvoir accueillir des écoliers et libérer ainsi des places dans les centres de vie infantine pour les plus petits, ce qui est indispensable vu la forte demande.

Les nouvelles prestations suivantes peuvent ainsi être offertes :

- la Barre : accueil supplémentaire de 12 enfants l'après-midi
- Fréminet-Beaulieu : accueil supplémentaire de 12 enfants le matin et l'après-midi
- Pierrefleur : accueil supplémentaire de 12 enfants le matin, de 6 enfants à midi et de 12 enfants l'après-midi. Cet APEMS est également ouvert désormais le mercredi à midi.
- Prélaz : accueil supplémentaire d'environ 40 enfants l'après-midi
- Montriond-Mont-Tendre : accueil supplémentaire d'environ 12 enfants le matin, 20 enfants à midi et 12 enfants l'après-midi (moyennant des travaux d'aménagement)

En outre, des aménagements des horaires des responsables et éducateurs/trices sont prévus, afin d'améliorer la qualité de la prestation éducative (1 repas de midi par semaine en commun, supervision de formations en emploi).

Le principal facteur d'augmentation des charges est naturellement lié au personnel : 7,2 postes nouveaux, impliquant l'engagement de quelque 10 personnes.

Quant à la nouvelle charge financière annuelle pour la Ville, elle s'élèvera à fr. 592'000.-.

Le présent crédit supplémentaire comprend également le fonctionnement en 2001 de l'APEMS à temps d'ouverture restreint de Pierrefleur.

b) Centre de vie infantine de la Grangette (voir aussi sous les rubriques 5601.311 et 313)Préambule

Ouvert en novembre 1987 pour 50 enfants, le centre de vie infantine de la Grangette se situe dans un quartier, Boveresses – Praz-Séchaud, qui a passablement évolué.

En effet, de nombreux logements destinés à des familles ont été construits ces dernières années et l'on a pu en constater les répercussions sur la demande de placement que le centre de vie infantine n'arrive pas à assumer.

A deux reprises déjà, par manque de places, des agrandissements ont été réalisés en créant des structures décentralisées, en 1994 où l'on a passé à 70 enfants, et en 1998 où l'on a atteint une capacité d'accueil de 87 enfants.

La situation pour la rentrée scolaire d'août 2001 est à nouveau critique, dans la mesure où une quinzaine d'écoliers enfantins du quartier ne pourraient pas être accueillis sans une nouvelle extension, proposée à la Municipalité.

Présentation du projet

Il s'agit de créer 12 nouvelles places d'accueil en constituant un nouveau groupe d'écoliers enfantins. Le centre de vie infantine pourrait utiliser les locaux du Centre de Rencontre Œcuménique de la Grangette (CROG) proche, grâce à l'obligeante compréhension de ses responsables.

Ce projet permettrait de répondre à l'urgence de la demande, qui devrait toutefois se résorber dans les deux années scolaires à venir. Dès lors il a un caractère temporaire, et tout le matériel nécessaire minimum sera acquis dans l'optique d'une réutilisation ultérieure.

Le centre de vie infantine de la Grangette, dont la capacité d'accueil passerait ainsi à 99 enfants, fonctionnerait en "multi-sites" avec une maison-mère et trois lieux d'accueil proches mais décentralisés.

Répercussion financière

Equipement :

Un modeste investissement de Fr. 8'500.- est nécessaire, qui permettra d'acquérir tables, chaises et bancs, des armoires de rangement et de compléter la vaisselle du centre de vie infantine.

Fonctionnement :

Il s'agit essentiellement de charges de personnel, soit :

- personnel éducatif :

L'encadrement de 12 écoliers enfantins présents, compte tenu des heures d'ouverture, nécessite un renfort de 1,23 poste éducatif.

- personnel de cuisine et de maison :

Un renfort de 0,25 poste est nécessaire pour la préparation des petits déjeuners, dîners et goûters supplémentaires, pour la vaisselle et la remise en ordre des locaux du CROG.

L'estimation du budget annuel de fonctionnement, représentant une nouvelle charge de la Ville de fr. 98'000.-.

Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par les recettes suivantes :

5601.434	Redevance et prestations facturées	fr.	11'600.-
5601.451	Participation du Canton aux charges	fr.	3'200.-

c) Modification des conditions de travail des professionnels de la petite enfance

La Municipalité, dans sa séance du 3 mai 2001, a adopté, entre autres, les conclusions 1 à 4 de la note du 13 mars 2001 "Conditions de travail des éducatrices et éducateurs de la petite enfance" :

- création à partir du 01.07.02, d'une nouvelle fonction du RPAC : éducatrice, éducateur de la petite enfance A, colloqué en 15-10,
- reclassification immédiate (au 01.07.01) des éducatrices/teurs de la petite enfance B des classes 19-13 aux classes 17-14,
- augmentation des postes de travail EPT pour tenir compte d'un temps de travail hors enfants et du respect des normes légales en favorisant la variante "Création de 11 postes nouveaux (à déduire la subvention SPG)",
- octroi exceptionnel d'une 5^{ème} semaine de vacances "pour inconvénients de fonction".

En complément à ces décisions prises le 3 mai 2001, la Municipalité a accepté, le 17.05.2001, la note du 11 mai 2001 dont une partie des conclusions accordent une "nouvelle classification pour les directeurs/trices de centre de vie infantine (promotion d'une classe à partir du 01.07.2001) et les responsables d'APEMS (promotion de deux classes, ainsi que pour les éducateurs/trices de la petite enfance, dès le 01.07.2001). Enfin, dès le 1^{er} juillet 2002, un passage à la classe A est prévu pour les ayants droit".

Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par les recettes suivantes :

5601.451	Participation du Canton aux charges	fr.	44'000.-
----------	-------------------------------------	-----	----------

5601.310 Imprimés et fournitures de bureau

Budget : fr. 18'000.- Crédit suppl. : fr. 9'600.-

Financement partiel du lancement du premier "Petit guide de l'accueil des familles dans les restaurants – Edition 2001-2002" en collaboration avec l'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL).

Le détail de cette opération se présente de la manière suivante :

Coût d'impression du guide	fr. 17'216.-
Coût de la maquette	<u>fr. 2'500.-</u>
Coût total de la conception et de l'impression	fr.19'716.-
Frais de mise sous pli (10'000 exemplaires)	fr. 1'000.-
Frais d'impression de 10'000 enveloppes avec logo	<u>fr. 1'500.-</u>
Coût de l'opération	fr.22'216.-
Participation de Lausanne Tourisme	- <u>fr. 3'000.-</u>
Solde	fr.19'216.-
Part de la Ville (sans les frais de port)	fr. 9'608.-

5601.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 71'000.-	a) Crédit suppl. : fr. 5'900.-
	b) Crédit suppl. : <u>fr. 8'000.-</u>
	fr. 13'900.-

5601.313 Marchandises

Budget : fr. 950'000.-	a) Crédit suppl. : fr. 5'100.-
	b) Crédit suppl. : <u>fr. 5'400.-</u>
	fr. 10'500.-

5601.314 Entretien des biens immobiliers

Budget : fr. 300'000.-	a) Crédit suppl. : fr. 28'000.-
	c) Crédit suppl. : <u>fr. 41'000.-</u>
	fr. 69'000.-

5601.316 Loyers et redevances d'utilisation

Budget : fr. 649'000.-	a) Crédit suppl. : fr. 6'300.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 16'600.-)	

5601.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 14'500'000.-	a) Crédit suppl. : fr. 64'200.-
	d) Crédit suppl. : <u>fr. 23'200.-</u>
	fr. 87'400.-

a) APEMS

Voir les explications sous 5601.301 à 304

b) Centre de vie infantine de la Grangette

Voir les explications sous 5601.301 à 304

c) UAPE La Rotonde : fr. 25'000.-

A la suite d'un gros orage pendant ce été, des infiltrations d'eau ont été constatées. Il est donc impératif de procéder à la réfection complète de l'étanchéité de la toiture (fr. 22'200.-).

Un crédit supplémentaire de fr. 75'000.- permettra au dispositif CARL de poursuivre ses activités jusqu'à la date à laquelle la décision du Conseil communal pourra être mise en œuvre (hypothèse : décembre 2001). La Municipalité souhaite pouvoir l'engager à bref délai.

Prise en charge des personnes toxico-dépendantes : fr. 352'000.-

La Municipalité souhaite combler les lacunes du dispositif lausannois de prise en charge des personnes toxico-dépendantes en allouant des ressources supplémentaires à certains des organismes qui le composent. Présenté simultanément à cette demande de crédit supplémentaire, un préavis expose de manière détaillée l'état des besoins et les propositions municipales.

Pour répondre à des besoins en constante augmentation, plusieurs institutions concernées ont d'ores et déjà dû engager de nouveaux moyens. Certaines sont dans l'impossibilité de faire face aux charges y relatives et d'équilibrer leurs comptes 2001 sans nouvelles ressources.

Anticipant sur une adoption du préavis susceptible de ne pas intervenir avant le début de l'année 2002, la Municipalité demande l'octroi des moyens financiers lui permettant de soutenir l'activité des institutions financièrement les plus fragiles. Le crédit supplémentaire de fr. 352'000.- sera réparti de la manière suivante :

fr.	50'000.-	à l'Association Point d'Eau de Lausanne
fr.	165'000.-	à l'Association Sport'ouverte
fr.	137'000.-	à partager entre les institutions du Dispositif seuil bas (DSB) selon les modalités décrites dans le préavis évoqué plus haut.

Divers : fr. 40'000.-

- Versement d'indemnités aux institutions privées ayant participé à la mise sur pied du dispositif seuil bas (DSB) pour un montant de fr. 5'000.-.
- Complément de subvention de fr. 22'000.- à l'Atelier l'Eveil en raison de son déménagement au centre-ville (hausse de loyer, frais de déménagement, dépense d'équipement, etc.)
- Indemnité de fr. 8'000.- à l'Association des Cartons du cœur destinée au paiement du loyer de son local de la rue du Mont-d'Or 60 (dernier soutien financier, cet organisme ayant renoncé à participer à l'opération CARL).
- Réserve de fr. 5'000.- pour subventions casuelles, le montant prévu au budget (fr. 8'000.-) ayant été pratiquement épuisé (solde fr. 4'300.-).

- A. Les subventions fédérales du SECO. Elles se montent à fr. 1'500.- par mois et par participant et doivent couvrir les salaires du personnel et les frais de projets. Une subvention supplémentaire pour les frais de formation est accordée en fonction des périodes de cours effectivement suivies par les participants.
- B. Les subventions cantonales. Elles sont identiques à celles du SECO pour les programmes relevant de la Loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC) à l'exception des programmes RMR 50 + dont la participation se monte à fr. 640.- par personne et par mois.
- C. La participation communale aux charges salariales du personnel nommé excédant les subventions escomptées (pour l'exercice 2001, elle ascende à fr. 322'900.-).

Jusqu'à fin 1999, les subventions ci-dessus ont permis de couvrir l'entier des frais de fonctionnement. Aujourd'hui, les risques de déficit sont réels. En effet, les prévisions de taux d'occupation des programmes sont très difficiles à établir car tributaires de l'évolution du chômage. Elles se basent sur l'exercice en cours. La Municipalité, désireuse de maintenir une structure de qualité visant à la réinsertion du maximum de demandeurs d'emploi, estime indispensable que la Ville s'engage pour une couverture de l'excédent des charges salariales du BPO.

6403 Centre social régional (CSR)

6403.301 **Traitements**

Budget	:	fr.	9'477'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	470'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 170'500.-)							

6403.303 **Cotisations aux assurances sociales**

Budget	:	fr.	623'600.-	Crédit suppl.	:	fr.	31'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 11'400.-)							

6403.305 **Assurance-accidents**

Budget	:	fr.	166'500.-	Crédit suppl.	:	fr.	11'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 700.-)							

Cette demande de crédits supplémentaires se justifie par les trois raisons suivantes :

1. Dès le 01.01.2001, tous les dossiers de l'Aide sociale vaudoise (ASV) ont été transférés de la base de données communale SSOOO sur le progiciel cantonal PROGRES. Cette opération d'envergure a nécessité l'engagement de six collaboratrices auxiliaires dès mi-novembre 2000. En raison du changement important de méthode de travail et malgré l'effort énorme consenti par le personnel en place, cet appui a dû se prolonger au-delà du temps estimé pour l'adaptation de certains collaborateurs. Le coût salarial ascende à fr. 275'400.-. Il y a lieu de signaler, qu'en raison de l'engagement tardif du personnel auxiliaire à fin 2000, le crédit supplémentaire de fr. 350'000.- demandé à l'époque n'a été utilisé qu'à hauteur de 50 %.

Une demande de subvention de fr. 150'000.- relative au seul transfert des dossiers (durée : 4 mois) a été transmise au service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS). La subvention accordée sera portée en recette sur le compte 6403.451.

2. Suite à l'accord du SPAS d'augmenter l'effectif du CSR de 1,5 EPT en vue d'assumer le transfert de dossiers de la FAREAS, la Municipalité a autorisé l'augmentation du plan des postes du SST de 1,5 EPT. Les coûts engendrés par l'engagement de deux collaboratrices ascendent de fr. 60'000.- non prévus au budget, mais qui seront intégrés dans le décompte des frais subventionnés par le SPAS.
3. Trois congés maternité et plusieurs maladies de longue durée ont nécessité l'engagement de personnel auxiliaire pour assurer le service à la clientèle (fr. 176'600.-). Les remplacements d'assistants sociaux feront également l'objet d'une demande de remboursement au SPAS.

6600 Service des parcs et promenades**6600.314** **Entretien des biens immobiliers**

Budget : fr. 1'000'000.- Crédit suppl. : fr. 169'000.-

En octobre 2000, le Service cantonal de l'agriculture annonçait l'obligation d'arracher toutes les plantes hautes du feu bactérien sur le territoire de la commune de Lausanne, ceci pour le 31 mars 2001. Une inspection de toutes les surfaces (parcelles) du territoire pour repérer les plantes malades devait ainsi être effectuée.

Si les arrachages prophylactiques ont été effectués par le personnel du service, les arrachages préventifs par contre ont été effectués par deux entreprises privées pour un montant de fr. 143'000.-. De plus, les frais d'élimination se montent à fr. 26'000.-.

Il est donc nécessaire d'obtenir un crédit supplémentaire de fr. 169'000.-,

Ces dépenses seront partiellement compensées par une recette estimée à fr. 130'700.- versée par le Service cantonal d'agriculture, Station cantonale d'arboriculture, sous la rubrique 6600.434.

7 **DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS****700** Secrétariat général**7001** Immeubles administratifs**7001.319** **Impôts, taxes et frais divers**

Budget : fr. 2'000.- Crédit suppl. : fr. 15'000.-

La locataire de l'épicerie de Chauderon 25 a repris en 1989 l'exploitation de cette épicerie-commerce. Elle a payé à l'ancien locataire un montant de fr. 70'000.- pour la remise de l'agencement, du mobilier, du matériel d'exploitation et du stock marchandises. L'inventaire des biens garnissant ce commerce, du 17 mai 1989, s'élevait à fr. 61'120.-, le solde étant attribué au stock de marchandises.

La locataire s'est toujours acquittée de son loyer auprès du service des gérances et n'a jamais donné lieu à une quelconque réclamation. Atteinte dans sa santé, elle a annoncé en mars 2001 la résiliation anticipée de son bail à loyer pour le 30 juin 2001.

La Direction des services industriels a accepté cette dernière le 9 avril 2001 et a délivré la locataire de ses obligations, ayant décidé de reprendre les locaux pour son propre usage. Ce faisant, elle empêchait la locataire de chercher un repreneur pour la remise de son commerce. Dès lors, elle a convenu de verser à sa locataire une indemnité de fr. 15'000.- pour solde de tout compte.

740 Service du gaz et du chauffage à distance**7401** Chauffage à distance**7401.311** **Achats d'objets mobiliers et d'installations**

Budget : fr. 750'000.- Crédit suppl. : fr. 70'000.-

7401.315 **Entretien d'objets mobiliers et d'installations**

Budget : fr. 4'000'000.- Crédit suppl. : fr. 180'000.-

Lors de l'établissement du budget 2001, le raccordement au chauffage à distance du Comptoir Suisse n'était pas connu. Le montant de cet investissement se monte à fr. 800'000.-.

Une partie de ce dépassement est compensé par la non réalisation de raccordements budgetisés.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

1 ADMINISTRATION GENERALE

1500 Service d'organisation et d'informatique

150.1462.1 Véhicules, machines, matériel

Autorisation d'achat : fr. 3'516'873.- Crédit suppl. : fr. 90'000.-

Dans leur majorité, les postes de travail du Service financier et du Service des impôts, de la caisse et du contentieux datent des premiers travaux en vue de l'implantation de l'application comptable GEFI, soit dans les années 95 et 96 et ont mal digéré le cumul des nouvelles applications et surtout de leurs développements successifs (GEFI, OFIGER, CASH-IN, émulation 3270).

En conséquence, dès l'automne 2000, les temps d'attente se sont allongés et les dysfonctionnements multipliés. Il faut préciser que les deux services touchés doivent utiliser simultanément plusieurs applications comptables et financières, ce qui requiert des appareils puissants. Les conditions actuelles de travail suscitent nombre de retards et souvent l'impossibilité de fournir les informations immédiates à des usagers en communication téléphonique. Il en résulte une perte notable d'efficacité et une dégradation des conditions de travail.

L'appel aux spécialistes du SOI a abouti, après plusieurs semaines de tests et d'analyses, à la conclusion suivante : *"les postes du Service financier et du Service des impôts, de la caisse et du contentieux (dans leur majorité) sont vieux, lents et manquent de mémoire vive. Le nombre d'applications lancées à un moment donné, en plus de tous les processus en arrière plan (antivirus) gérés par le système d'exploitation, devient plus grand que le total de la mémoire vive"*.

En résumé, le SOI conclut à la nécessité de remplacer les appareils anciens par des nouveaux mieux adaptés aux applications informatiques actuelles. Le crédit GEFI sera prochainement bouclé avec une économie supérieure à 2 millions; toutefois, par souci de transparence, la Municipalité a jugé opportun de recourir à la voie des crédits supplémentaires plutôt que de prélever le crédit nécessaire sur ledit crédit d'investissement.

Au Service financier, 21 des 28 appareils, et au Service des impôts, de la caisse et du contentieux, 16 sur 20, exigent d'être remplacés pour retrouver de bonnes conditions de travail. En conséquence, la présente demande de crédit porte sur 37 postes complets, soit environ fr. 2'400.- par pièce.

2 DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SPORTIVES

240 Corps de police

240.1462.1 Véhicules, machines, matériel

Budget : fr. 571'800.- Crédit suppl. : fr. 27'400.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 27'400.-)

La moto R 80 RT, immatriculée VD 241, mise en circulation le 4 mai 1993 dont le compteur affiche 59'985 km a été mise hors d'usage lors d'un accident de la circulation survenu le 21 janvier 2001, à la place St-François.

Afin que le Corps de police puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer ce véhicule.

En conséquence, un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une nouvelle moto.

Les machines proposées sont quelque peu différentes et le prix s'élève à fr. 21'400.- pour la dégauchisseuse et fr. 28'900.- pour la raboteuse trieuse.

Cette dépense supplémentaire sera partiellement compensée par la reprise des deux anciennes machines pour un montant de fr. 4'600.- sous la rubrique 3200.424.

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

6 DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

6600 Service des parcs et promenades

4500.501.4315 Bois de la Borde - Cheminement piétonnier

Crédit voté : fr. 340'000.- Crédit compl. : fr. 98'000.-

Suite à l'effondrement d'un pan de falaise en janvier 1995, le chemin piétonnier reliant l'avenue Guillemin au Chemin des Bégonias fut coupé.

Après des essais de consolidation "douce", il s'avère que seule une intervention plus radicale permettrait de rouvrir cet itinéraire en assurant la sécurité des usagers.

Par le préavis n° 100 du 9 septembre 1999, la Municipalité sollicitait l'octroi d'un crédit d'investissement de fr. 340'000.- destiné à couvrir les frais d'exécution des travaux ainsi que le balancement du compte d'attente dont l'ouverture avait été indispensable pour l'exécution de sondage et détermination de l'ampleur des travaux à effectuer.

Malheureusement, en raison d'une pluviométrie exceptionnelle au début de cette année et particulièrement en mars où l'on a pulvérisé le record de septembre 1994 (269,8 l/m2*) pour l'établir à 397,7 l/m2, une portion sise au nord du glissement de 1995 s'est mise en mouvement.

Les travaux nécessaires à la sécurisation de cette zone sont devisés à fr. 98'000.-

Afin de permettre l'exécution de ces travaux dans des conditions optimales, il est demandé d'urgence ce crédit complémentaire.

7 DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

740 Service du gaz et du chauffage à distance

7400.501.7192 Extensions ordinaires 1999 des réseaux du Service du gaz

Crédit voté : fr. 4'900'000.- Crédit compl. : fr. 50'000.-

Le dépassement est dû à des travaux plus importants que prévu sur plusieurs chantiers.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N°251 de la Municipalité, du 1^{er} novembre 2001;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2001, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	Dont en recettes fr.
A. Budget de fonctionnement		
Administration générale	363'700.-	102'000.-
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	2'542'500.-	197'500.-
Direction des finances	761'100.-	.-
Direction des travaux	420'000.-	.-
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	1'452'000.-	58'800.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	1'580'500.-	280'700.-
Direction des services industriels	1'249'000.-	384'000.-
	8'368'800.-	1'023'000.-
 B. Autorisations d'achats		
Administration générale	90'000.-	.-
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	213'400.-	.-
Direction des finances	8'000.-	4'600.-
	311'400.-	4'600.-
 C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	98'000.-	.-
Direction des services industriels.....	50'000.-	.-
	148'000.-	.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 2001

	fr.	fr.
Déficit prévu au budget de 2001		15'555'900.-
Nouveaux crédits votés	10'527'500.-	
Moins recettes	<u>- 65'000.-</u>	10'462'500.-
Nouveaux crédits demandés		456'700.-
Présent crédit	8'368'800.-	
Moins recettes	<u>1'023'000.-</u>	<u>7'345'800.-</u>
Déficit total présumé		33'820'900.-
		=====